



COMPTE-RENDU CCMA DU 30 AVRIL

BONIFICATION D'UN AN SUITE À RDV DE CARRIÈRE 2022/23

PROMOTION

1^{er} RDV de carrière au 6^{ème} échelon

30 % des enseignants passent au 7^{ème} échelon un an plus tôt soit en 2 ans au lieu de 3.

2^{ème} RDV de carrière au 8^{ème} échelon

30 % des enseignants passent au 9^{ème} échelon un an plus tôt soit en 2 ans et demi au lieu de 3 ans et demi. Le gros avantage : ils ont, souvent, un RDV de carrière dès l'année scolaire suivante. En effet, ce 3^{ème} RDV de carrière concerne les enseignants qui sont dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon au 31 août de l'année scolaire (entre 1 an 0 mois et 0 jour et 1 an 11 mois et 29 jours d'ancienneté au 9^{ème}).

CERTIFIÉS	ACCÈS ÉCHELON 7
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	80
Nombre de promus	24

1^{er} RDV de carrière au 6^{ème} échelon

TOUS LES PROFESSEURS AVEC UNE APPRÉCIATION FINALE « EXCELLENT » DU RECTEUR ONT ÉTÉ PROMUS À LA DEMANDE DE LA CGT ET LA CFTC.

CERTIFIÉS	ACCÈS ÉCHELON 9
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	90
Nombre de promus	27

2^{ème} RDV de carrière au 9^{ème} échelon

5 PROFESSEURS AVEC UNE APPRÉCIATION FINALE « EXCELLENT » DU RECTEUR N'ONT MALHEUREUSEMENT PAS ÉTÉ PROMUS MALGRÉ LA DEMANDE DE LA CGT DE VALORISER L'APPRÉCIATION FINALE.. les fameux 30 % !

Même appréciation finale du recteur. Pourquoi certains sont-ils promus et pas d'autres ?

Les profs sont certes classés d'abord en fonction de cette appréciation finale mais interviennent aussi l'ancienneté dans le corps et l'âge notamment. En outre le contingent de promus est limité à 30 %.

PLP	ACCÈS ÉCHELON 7
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	2
Nombre de promus	1
PLP	ACCÈS ÉCHELON 9
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	3
Nombre de promus	1

LES PROMUS ONT UNE APPRÉCIATION FINALE DU RECTEUR « EXCELLENT » ou « TRÈS SATISFAISANT ». IL EST FRÉQUENT DANS CE CORPS QUE DES ENSEIGNANTS SOIENT PROMUS AVEC L'APPRÉCIATION « TRÈS SATISFAISANT »

PEPS	ACCÈS ÉCHELON 7
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	7
Nombre de promus	2
PEPS	ACCÈS ÉCHELON 9
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	6
Nombre de promus	2

LES PROMUS ONT UNE APPRÉCIATION FINALE DU RECTEUR « EXCELLENT » ou « TRÈS SATISFAISANT ».

AGRÉGÉS	ACCÈS ÉCHELON 7
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	12
Nombre de promus	4
AGRÉGÉS	ACCÈS ÉCHELON 9
Nombre de promouvables RDV de carrière en 2022/23	10
Nombre de promus	3

LES PROMUS ONT UNE APPRÉCIATION FINALE DU RECTEUR EXCELLENT ou « TRÈS SATISFAISANT » (à la marge)

Le congé formation ouvre droit à 3 ans. Mais seuls 12 mois sont rémunérés à hauteur d'environ 85 % du traitement brut. Mais il y a un plafond. Au-dessus de l'échelon 8 et plus on s'élève dans les échelons, des certifiés/PLP/PEPS/Professeurs des Écoles, plus l'enseignant est perdant financièrement.

Quoiqu'il en soit, c'est une belle opportunité que de pouvoir préparer un concours/ ou se former à plein temps.

Grâce à l'action de la CGT qui a fait valoir le droit, les professeurs non titulaires peuvent désormais y prétendre à Paris. 2 Maîtres délégués ont donc candidaté cette année et l'un d'entre eux l'a obtenu. L'autre aura de bonnes chances l'an prochain.

C'est d'abord le nombre des demandes qui départage les enseignants.

Attention : à compter de l'an prochain, ce serait le cumul des demandes, **sans interruption d'une année sur l'autre**, qui serait pris en compte. Pas de demande une année, on revient à la case départ (équivalent à une première demande).

La règle : l'administration octroie 6 mois pour la préparation à l'agrégation ou un concours. 10 mois pour une demande de formation tout autre sur l'année.

100 mois disponibles cette année: + environ 10 % de réserve. 96 mois accordés.

15 PROFESSEURS ONT OBTENU UN CONGÉ FORMATION POUR 2024/25.

6 personnes sont sur liste complémentaire qui seront immédiatement contactées si désistement La 1ère a de fortes chances d'être en congé formation l'an prochain.

	Mois disponibles au total	Nombre de demandes
Pour 2022/23	120	45
Pour 2023/24	78	37
Pour 2024/25	100	53 dont 38 F et 15 H

LISTE D'APTITUDE

Attention cette liste d'aptitude ne concerne que les Maîtres en Contrat Définitif dont les Adjoints d'enseignement « AE ». Elle leur permet d'intégrer par inspection, après une année probatoire en 2024/25, les échelles de titulaires : certifiés, PLP/PEPS.

Rares sont les Maîtres sur la nouvelle échelle de Maîtres délégués qui sont en Contrat définitif : ils sont 12 ! Ils sont titulaires de leur poste. Les AE sont 26.

Malheureusement les Maîtres délégués en CDD/CDI ne sont pas éligibles.



1^{er} MAI 2024

Faim de lutte, soif de solidarité

CGT-EP PARIS

academie.paris@cgt-ep.org

06 33 26 18 83